

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Muneville-le-Bingard

Le public est informé qu'en application de la délibération prise par la Communauté de communes Coutances mer et bocage le 29 juin 2026, une enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Muneville-le-Bingard est prescrite.

Objet, durée et périmètre de l'enquête publique
L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs, du jeudi 27 août 2026 à 09h00 au dimanche 27 septembre 2026 à 16h00. Cette procédure vise à permettre aux habitants et parties intéressées de prendre connaissance du dossier et d’émettre leurs observations sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Muneville-le-Bingard.

Siège de l’enquête publique et autorité responsable
Le siège de l'enquête est prévu au siège de la Communauté de communes :
Coutances mer et bocage, Place du Parvis Notre-Dame, B.P. 723 - 50207 COUTANCES Cedex.

Commissaire enquêteur
Par décision du 01 juillet 2026 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Caen, Monsieur Christian CLERC a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Dossier d’enquête publique
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le rapport de l’étude relative à la révision du zonage d’assainissement sur la commune de Muneville-le-Bingard
- La carte du zonage d’assainissement de Muneville-le-Bingard
- L’avis de l’Autorité Environnementale

Toute personne pourra en obtenir communication, dès la publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l’enquête publique.

Consultation du dossier d’enquête publique
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- En version papier : aux lieux, jours et heures habituels d’ouverture au public précisés dans le tableau ci-dessous.
- En version numérique : sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7561/> du 27 août 2026 à 09h00 au 27 septembre 2026 à 16h00.

Lieux de consultation du dossier papier d’enquête publique

LIEU D'ENQUÊTE PUBLIQUE	ADRESSE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Siège de Coutances mer et bocage <i>(Siège de l'enquête)</i>	Place du Parvis Notre-Dame BP 723 50207 COUTANCES Cedex	Lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30 <i>(sauf le mercredi : matin uniquement)</i> Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Pôle Aménagement et Développement du Territoire <i>Direction Qualité de l'Eau</i>	18 rue du Clos 50590 MONTMARTIN-SUR-MER	Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00 le vendredi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30
Mairie de Muneville-le-Bingard	Le Bourg 50490 MUNEVILLE-LE-BINGARD	Mardi : 8h45 - 12h00 Vendredi : 8h45 - 12h00 / 14h00 - 16h45

Permanences du commissaire enquêteur
Le commissaire-enquêteur, M. Christian CLERC, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions à la Mairie de Muneville-le-Bingard aux dates et heures suivantes :

- Mardi 1^{er} septembre 2026 : de 09h00 à 12h00
- Vendredi 4 septembre 2026 : de 14h00 à 16h00
- Samedi 19 septembre 2026 : de 10h00 à 12h00

Réunion d’information : Le 28 août 2026 à 17h00, une réunion d’information à destination des habitants concernés se tiendra à la Salle des Fêtes de Muneville-le-Bingard.

Formulation des observations et propositions du public
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- Sur registres papier :**
consignées directement sur les registres ouverts à cet effet au siège de Coutances mer et bocage, au Pôle Aménagement et Développement du Territoire de Montmartin-sur-Mer et en Mairie de Muneville-le-Bingard.
- Sur le registre dématérialisé :**
directement en ligne sur <https://www.registre-dematerialise.fr/7561/>
- Par courrier électronique :**
adressé à eau@communaute-coutances.fr en précisant en objet : « À l'attention de Monsieur Christian CLERC - Enquête publique - Révision du zonage d'assainissement de Muneville-le-Bingard ».
- Par voie postale :**
par courrier sous pli cacheté adressé à : *Coutances mer et bocage – À l'attention de M. Christian CLERC, commissaire-enquêteur, Place du Parvis Notre Dame B.P. 723 - 50207 Coutances Cedex.*

Mesures de publicité
Le présent avis sera :

- Publié en caractères apparents 15 jours avant l’ouverture de l’enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Ouest France et La Presse de la Manche, publié en complément dans La Manche Libre
- Affiché dans la commune de Muneville-le-Bingard, au siège de la communauté de communes Coutances mer et bocage et au pôle Aménagement et Développement du Territoire à Montmartin-sur-Mer.
- Mis en ligne sur : <https://www.registre-dematerialise.fr/7561>

Rapport, conclusion et suite de la procédure
À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Mme la Présidente de Coutances mer et bocage son rapport et ses conclusions motivées (copies adressées à M. le Préfet de la Manche et Mme la Présidente du TA de Caen). Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, au Pôle Aménagement et Développement du Territoire, en Mairie de Muneville-le-Bingard et sur le registre dématérialisé. Au terme de cette procédure, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Muneville-le-Bingard, éventuellement modifié.